

Option spécifique Informatique

Prise de position de la SSIE

Société suisse pour l'informatique dans l'enseignement

L'informatique sera à l'avenir une composante importante de l'enseignement gymnasial en tant que discipline fondamentale et option spécifique. C'est ce qu'ont décidé fin juin les directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Conseil fédéral en procédant à une révision totale des bases juridiques de la maturité gymnasiale. La Société suisse pour l'informatique dans l'enseignement (SSIE) salue cette reconnaissance de l'informatique et y voit une opportunité d'améliorer de manière significative la formation informatique dans les gymnases.

En ce qui concerne l'organisation future de l'option spécifique informatique (OS), la SSIE émet les recommandations suivantes :

- Tous les élèves qui souhaitent suivre l'option spécifique informatique doivent pouvoir le faire — indépendamment de leur lieu de résidence. La SSIE préconise qu'au moins une école dans chaque canton propose l'informatique comme option spécifique. Si cela s'avère judicieux, les écoles doivent collaborer sur une base régionale afin d'organiser ensemble l'option spécifique informatique.
- L'option spécifique informatique doit être proposée en tant que discipline unique ou en combinaison avec d'autres branches, de préférence dans le domaine MINT.
- L'option spécifique informatique doit avoir une dotation horaire appropriée, analogue à celle des autres branches spécifiques.
- L'option spécifique informatique doit être enseignée en continu durant toute la scolarité gymnasiale. En cas de pause ou d'années d'enseignement sans informatique, le risque est grand que les élèves oublient une grande partie de ce qu'ils ont appris.
- Les bases théoriques et les contenus d'ingénierie, orientés vers la pratique, doivent être enseignés de manière équilibrée. Il faut prévoir suffisamment de temps pour la construction, la conception et l'expérimentation.
- Dans l'option spécifique informatique, les contenus enseignés sont beaucoup plus étendus que dans la discipline fondamentale informatique. L'étude adéquate de ces contenus sur les plans disciplinaire et didactique ne peut pas encore s'appuyer sur les expériences dont disposent déjà les autres disciplines. De plus, les environnements d'apprentissage de la programmation et les technologies associées évoluent constamment. Pour ces raisons, les enseignants qui dispensent l'option spécifique informatique doivent pouvoir bénéficier d'un appui de formation continue. Les écoles doivent permettre et soutenir cette formation continue.